

RE: Tr : Recours hospitalisation forcée

From thierry.moudiki.perso@protonmail.com <thierry.moudiki.perso@protonmail.com>
To DelDDD54 - IOCHUM Jean-Marie<jean-marie.iochum@defenseurdesdroits.fr>
CC DelDDD54 - CHEVALIER Viviane<viviane.chevalier@defenseurdesdroits.fr>,
DelDDD54 - WEISS Danielle<danielle.weiss@defenseurdesdroits.fr>,
DelDDD54 - GARRY Emmanuelle<emmanuelle.garry@defenseurdesdroits.fr>,
Geslot Elise<elise.geslot@defenseurdesdroits.fr>
Date Saturday, August 3rd, 2024 at 03:44

Bonjour,

Merci pour votre retour.

MDPH, alors certainement pas. 100% certain sur ce point là. Je suis à 100% autonome et ça peut être assez aisément vérifié. Il faudrait déjà (éventuellement) que ce soit prouvé et pas affirmé, ce qui est loin (même impossible) d'être gagné. La preuve est que j'en suis sorti et qu'ils m'ont par la suite envoyé un courrier pour confirmer la fin de la détention arbitraire (bien sûr, pas en ces termes).

Bien à vous.

Sent with [Proton Mail](#) secure email.

On Thursday, August 1st, 2024 at 18:25, DelDDD54 - IOCHUM Jean-Marie <jean-marie.iochum@defenseurdesdroits.fr> wrote:

Monsieur,

je vous invite à rencontrer au plus vite à contacter une assistante sociale; vous pouvez vous rendre de ma part à la Maison des Solidarités de NANCY Plateau de Haye, 1339 rue Raymond Pinchard à Nancy, Tél 03 83 97 11 44, ou encore au CCAS 5, rue Paul Lallement à Nancy ou vous aurez peut être droit à une aide financière et alimentaire...Il y a peut être aussi des dossiers à envisager et à remplir pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH); l'Assistante sociale saura vous orienter dans tout cela..

Les délégués du Défenseur des droits ne peuvent, à ce stade rien faire directement pour vous, sinon comme je le fais vous orienter vers les adresses utiles.

Avec mes salutations. jm. IOCHUM



Jean-Marie Iochum | Délégué de la Meurthe-et-Moselle
Maison de justice et du droit de Nancy
9, rue Jean Mihe - 54000 NANCY | LUNDI, JOURNÉE

Tél. : 03 83 97 03 11 | jean-marie.iochum@defenseurdesdroits.fr
defenseurdesdroits.fr | [@DefenseurDroits](https://fb.com/DefenseurdesDroits)

Ce courriel et ses pièces-jointes éventuelles sont confidentiels.
Pensez à l'environnement avant d'imprimer cet e-mail.

De : thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com>

Envoyé : jeudi 1 août 2024 15:46

À : DelDDD54 - IOCHUM Jean-Marie

Cc : DelDDD54 - CHEVALIER Viviane; DelDDD54 - WEISS Danielle; DelDDD54 - GARRY Emmanuelle;

Geslot Elise

Objet : Re: Tr : Recours hospitalisation forcée

On Saturday, July 6th, 2024 at 17:30, thierry.moudiki.perso

<thierry.moudiki.perso@protonmail.com> wrote:

Bonjour M. Iochum,

Je tenais à vous remercier pour votre intervention rapide la dernière fois, car j'ai bien vu que le juge avait reçu un bon nombre d'informations en amont de notre première rencontre. Ceci permet d'avoir un dossier qui n'est pas vide de mon côté, face aux affirmations/rumeurs propagées par les uns et les autres qui visent à établir que les intrusions dans mon appartement et le reste sont purement imaginaires.

J'ai finalement bénéficié d'une "miraculeuse" sortie non-accompagnée au bout d'un mois. Ce qui est étonnant. Je ne suis pas revenu, et quelques jours plus tard, j'ai reçu une lettre indiquant qu'ils mettaient fin à la mesure de soins sous contrainte. Sans plus d'explication ou d'excuse. Je souhaite maintenant obtenir une contre-expertise/être réhabilité/"nettoyer" mon dossier, car ils seraient tout à fait capables de l'utiliser contre moi, au cas où l'histoire des intrusions (l'arbre qui cache la forêt) finit par être ressortie par la justice.

Par ailleurs, j'avais enfin pu bénéficier de l'aide juridictionnelle afin d'avoir un avocat lors de ma deuxième confrontation avec le juge des libertés. Que je n'ai donc pas vu, vu que l'hospitalisation sous contrainte a été annulée.

Je ne sais pas si vous êtes les personnes indiquées pour cela. Si non, merci de m'indiquer qui pourrait m'aider, car ma situation est plutôt bloquée aujourd'hui: pas de possibilité de retravailler à temps plein depuis longtemps, nulle part, 500 euros pour vivre et 390 euros de

loyer depuis un long moment, pas de possibilité de récupérer mon épargne pour éventuellement partir.

Bien à vous,

T. Moudiki

Envoyé depuis Proton Mail mobile

----- Message d'origine -----

Le 22 avr. 2024 à 17:00, DelDDD54 - IOCHUM Jean-Marie <jean-marie.iochum@defenseurdesdroits.fr> a écrit :

Monsieur,

je reviens vers vous après avoir mieux compris votre situation. Vous avez été l'objet d'une hospitalisation d'office au CPN, décidée par le Corps Médical le 18 avril dernier dans le cadre d'un suivi.

Je dois vous dire que Le Défenseur des Droits n'est pas compétent pour intervenir pour vous, mais au contraire **le JUGE des LIBERTES et de la DETENTION** est quant à lui la personne compétente

Vous pouvez saisir ce Juge en lui écrivant au Tribunal Judiciaire de NANCY, ou par l'intermédiaire de votre Assistante Sociale au CPN, c'est lui et lui seul, en liaison avec les Soignants du CPN qui pourra vous aider peut être sortir de là.

De toute façon dans les jours prochains, selon ce qui m'a été dit, vous devriez obligatoirement rencontrer ce Magistrat.

Gardez confiance.

Avec mes meilleures salutations. jm.IOCHUM



Jean-Marie Iochum | Délégué de la Meurthe-et-Moselle

Maison de justice et du droit de Nancy

9, rue Jean Mihe - 54000 NANCY | LUNDI, JOURNEE

Tél. : 03 83 97 03 11 | jean-marie.iochum@defenseurdesdroits.fr

defenseurdesdroits.fr | @Defenseurdroits | fb.com/DefenseurdesDroits

Ce courriel et ses pièces-jointes éventuelles sont confidentiels.
Pensez à l'environnement avant d'imprimer cet e-mail.

De : thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com>

Envoyé : dimanche 21 avril 2024 05:57

À : DelDDD54 - IOCHUM Jean-Marie; DelDDD54 - GARRY Emmanuelle; DelDDD54 - WEISS Danielle; michel.hazotte@defenseurdesdroits.fr; DelDDD54 - JACOB Francis; tj-nancy@justice.fr

Objet : Re: Tr : Recours hospitalisation forcée

Bonjour Monsieur,

Merci infiniment pour votre réponse. Voici les informations demandées. Mais je commence à avoir la certitude qu'il y a du faux qui circule, au vu des questions que l'on me pose parfois, et qui me laissent désespérément songeur:

- Moudiki Ndoumbe Thierry Lionel
- Né le: 17/05/1983 à Douala au Cameroun
- Nationalité française (depuis début 2016). En France depuis Septembre 2000, j'étais mineur, donc besoin d'un tuteur. Scolarité à l'université de Nancy 1 jusqu'en 2004, puis à Toulouse entre 2004 et 2005, puis à Grenoble jusqu'à la rentrée 2007-2008 où j'ai déménagé à Lyon. Début de mon activité professionnelle en région parisienne en 2010, rue du colonel Driant dans le 1er arrondissement. Tout cela peut être vérifié. N'hésitez pas à demander à des témoins sérieux.
- Adresse précise: 203 Avenue du Général Leclerc, appartement 229, 2e étage. Résidence Les Laureades, 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy
- Adresse mail: thierry.moudiki.perso@pm.me, ou thierry.moudiki@gmail.com ou thierry.moudiki@pm.me ou thierrymoudiki@hotmail.fr ou t.moudiki@outlook.com (cette dernière bloquée, mot de passe oublié). Aucune autre. Ce sera l'occasion de vérifier si l'une au moins a été usurpée, et des messages envoyés en mon nom. En enlevant un point ou autre (du déjà vu dans cet environnement malsain que je vous évoque).
- situation familiale: célibataire, sans enfants, sans personne à charge. En situation de surendettement depuis 2023, suite à l'impossibilité de retrouver un emploi stable, malgré

des centaines de candidatures. Ceci fait suite à du harcèlement au travail d'une ampleur inédite. Tout ceci a été signalé aux autorités, je suis sans arrêt renvoyé à la maison.

- activité professionnelle: micro-entreprise et bénéficiaire de l'ASS-ACRE par Pôle Emploi (dispositif assez fantaisiste, parfois je ne mange pas, et je dois lutter pour avoir le virement...)

- l'établissement récidiviste: Centre Psychothérapique de Nancy à Laxou. En gros, à chaque phrase, le médecin me pose un diagnostic. Il s'agirait maintenant de le prouver, comme dans toutes les sciences, et dans d'autres disciplines de la médecine. Sinon c'est beaucoup trop facile, on bascule dans l'arbitraire. La frontière est fine dans toute cette activité, d'où la possibilité de saisir le juge des libertés, car il y a certainement eu des abus par le passé. La raison est floue. Il est écrit "péril imminent". Il s'agirait de clarifier ce terme, dans des règles strictes et encadrées. La personne qui m'a envoyé aux urgences est le Docteur Gagny du CMP Vandoeuvre-lès-Nancy, il y a 3 nuits. Le rendez-vous Doctolib est disponible, ainsi que, certainement l'échange téléphonique tout à fait cordial ayant mené à cette escalade inattendue. Elle a refusé 3 fois de me faire un mot indiquant la raison pour laquelle elle m'envoyait aux urgences. Quelques heures plus tard, je me retrouvais attaché à un brancard, entouré de 6 messieurs, dans mon calme habituel. Mais il y a d'autres personnes qui s'amusent à colporter cette rumeur selon laquelle je devrais être interné (de force). Après l'enfermement, pas d'affaires de rechange pendant 1 mois, pas de message à Noël, pas de cadeau d'anniversaire malgré la mise à disposition d'une liste de souhaits. Je me répète: il s'agirait de tout prouver scientifiquement maintenant. Ce n'est pas un jeu. Moi c'est mon avenir qu'ils sont en train de piétiner en toute impunité pour se protéger. Je vous prie de considérer que cette option soit plausible. J'ai déjà émis un très grand nombre d'alertes auprès d'organismes très sérieux, sur une période étendue, et tenté l'exil, jamais de scandale.

À votre disposition pour vous fournir toute autre information que j'aurais en ma disposition, et qui permette de m'identifier précisément. Je sens qu'il y a un nœud à cet endroit précis. À titre de preuve de ma bonne foi, j'ai une entreprise qui vient d'être immatriculée aux États-Unis, au travers du dispositif 'Microsoft for Startups', et après vérification de la très puissante IRS. Je vous laisse vérifier les activités et prérogatives des entités sus-citées en termes d'informations détenues sur des tiers et de contrôles de probité/identité.

Bien à vous,

T. Moudiki

Envoyé depuis Proton Mail mobile

----- Message d'origine -----

Le 20 avr. 2024 à 09:44, DelDDD54 - IOCHUM Jean-Marie <jean-marie.iochum@defenseurdesdroits.fr> a écrit :

Bonjour Monsieur,

vous avez sollicité les Délégués du Défenseur des droits de Meurthe et Moselle et effectivement l'un ou l'autre pourrait considérer votre situation.

Je veux bien m'engager, mais pour cela d'abord, je dois savoir qui vous êtes.

je vous demande de me renseigner sur votre identité :

- nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse précise, N° de téléphone et adresse mail.

Me dire également :

-votre situation de famille et votre activité professionnelle.

et aussi :

- le nom de l'établissement où vous vous trouvez et l'endroit où il se trouve. Ainsi que ce que vous savez des raisons de votre internement et à la demande de qui celui-ci a été eu lieu.

En possession de ces éléments je me mettrai en action.

Remerciements et salutations. **Jm. IOCHUM délégué du Défenseur des droits à Nancy.**



Jean-Marie Iochum | Délégué de la Meurthe-et-Moselle

Maison de justice et du droit de Nancy

9, rue Jean Mihe - 54000 NANCY | LUNDI, JOURNÉE

Tél. : 03 83 97 03 11 | jean-marie.iochum@defenseurdesdroits.fr
defenseurdesdroits.fr | [@DefenseurDroits](https://www.facebook.com/DefenseurdesDroits) | [fb.com/DefenseurdesDroits](https://www.facebook.com/DefenseurdesDroits)

Ce courriel et ses pièces-jointes éventuelles sont confidentiels.
Pensez à l'environnement avant d'imprimer cet e-mail.

De : thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com>

Envoyé : samedi 20 avril 2024 04:23

À : DelDDD54 - GARRY Emmanuelle; DelDDD54 - IOCHUM Jean-Marie; DelDDD54 - WEISS Danielle; michel.hazotte@defenseurdesdroits.fr; DelDDD54 - JACOB Francis

Objet : Tr : Recours hospitalisation forcée

----- Message d'origine -----

Le 20 avr. 2024 à 04:09, thierry.moudiki.perso <
thierry.moudiki.perso@protonmail.com> a écrit :

Bonjour,

Je vous contacte car je suis enfermé dans un hôpital sous contrainte et sans consentement depuis 2 jours, sans possibilité d'aller récupérer des affaires de rechange même accompagné, et explicitement mon ordinateur qui est mon principal outil de travail. Sous prétexte que mon état ne me permettrait pas de travailler sur ordinateur. J'ai été emmené Manu militari à l'hôpital, entouré de 6 gros bras et attaché à un brancard, malgré mon calme permanent. Je vous invite à faire une recherche sur internet en tapant mon nom, afin de vérifier si je suis en mesure aujourd'hui, de travailler sur un ordinateur ou pas.

Du contexte:

- j'aimerais avoir un avocat pour me dire mes droits le plus rapidement possible avant de tomber dans l'arbitraire. Je pense qu'on y est déjà depuis longtemps. C'est mon droit, et encore plus dans ces circonstances où on flirte assez clairement selon moi avec l'illégalité
- je suis retenu contre mon gré sans preuve formelle ou matérielle (pas de tests, pas de résultat d'examen), que des déclarations de tiers et des agitations de mains
- je ne sais pas sous quel régime exact et pour quelle raison très précise je suis retenu, pas de date de début, pas de date de fin envisagée, pas de motif exact notifié (avec preuve, pas de "jugement d'expert", ce n'est pas un jeu) et écrit
- la dernière fois que j'ai été retenu de cette manière (dénoncé par un corbeau que j'ai du mal à identifier malgré mes demandes répétées), je n'ai pas reçu d'affaires de rechange pendant plus d'1 mois, ni de message à Noël
- je suis invité à des conférences internationales à partir mois prochain pour présenter mes travaux, or je n'ai pas la moindre idée de quand je pourrai retrouver ma liberté de mouvement
- je demande le déblocage de mon épargne depuis plus d'un mois, justificatifs

Banque de France à l'appui, et je suis tourné en bourrique

Merci par avance pour votre retour rapide. Et je vous prie d'agréer mes salutations sincères.

Bien à vous,

T. Moudiki

Envoyé depuis Proton Mail mobile